

N° de division : 01-Montréal
N° de cour : 500-11-060168-214
N° de dossier : 41-2762861

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9428-2738 Québec Inc.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. 9428-2738 Québec Inc. (la « Débitrice » ou la « Société ») fut fondée et a débuté ses activités en novembre 2020. Elle exerçait dans le domaine de l'aménagement paysager dans la ville de Montréal, province de Québec.
 2. Le 31^e jour d'août 2021, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
 3. La direction de la Débitrice attribue les difficultés financières à la perte de revenu due à la pandémie de la COVID-19.
-

SECTION B Actifs

4. Les actifs sont les suivants:

Description des lots	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à jour	Notes
	(\$)	(\$)	
2019 Massey Ferguson – Harris 1760MH	40 000	Ø	1
2020 RAM 1500	40 000	Ø	1
2022 TYM – T474H	20 000	Ø	2

Notes :

1. Actifs grevés, aucune équité à l'actif.
 2. Libre de charges, le syndic a fait un appel d'offres pour vendre cet actif.
-

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
6. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
7. Le syndic a demandé la fermeture du compte bancaire de la Débitrice.
8. Un compte en fidéicommis à la Banque de Montréal a été ouvert.
9. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.

SECTION D Procédures judiciaires

10. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

SECTION E Réclamations prouvables

11. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garantis	125 000	127 640
Créanciers ordinaires	161 429	161 428

SECTION F Réclamations garanties

12. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Réclamation estimée	Nature de la garantie
	(\$)	
Centre Agricole JLD - Laval	50 000	Contrat de location
TD Auto Finance	75 000	Réserve de propriété
	<hr/> 125 000	

Notes :

1. Suite à la réception des réclamations soumises par les créanciers garantis, le syndic émettra les mainlevées.
-

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

13. La distribution aux créanciers ordinaires dépendra de la réalisation des actifs non grevés.

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

14. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I Autres sujets

15. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 11 septembre 2021.

16. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.

17. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 29^e jour de septembre 2021

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
9428-2738 Québec Inc.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif